

# **RESOLUTION DU XXXIIIème CONGRES DE L'UD CGT-FORCE OUVRIERE D'INDRE ET LOIRE adoptée à l'unanimité**

**Préambule** : Le Congrès déclare inscrire ses travaux dans le cadre des résolutions votées par le congrès confédéral de Montpellier et s'associe avec force à l'exigence de la Confédération FO d'abandon du projet de révision constitutionnelle qui, en gravant dans la Constitution la politique de réduction des déficits publics, rendrait la revendication anticonstitutionnelle et mettrait le syndicalisme « hors la loi » ou partenaire obligé des politiques de réduction des déficits publics, politique de destruction de tous les droits ouvriers.

Il réaffirme que, dans le droit fil de la Charte d'Amiens, c'est parce qu'il reste libre que le syndicat peut regrouper tous les salariés, actifs, chômeurs et retraités, quelles que soient leurs opinions, dans le seul but d'améliorer leur niveau de vie, leurs rémunérations, leurs conditions de travail et leur protection sociale.

## **Retraites**

Le Congrès exige l'abrogation de la loi Sarkozy (N° 2010-1330 du 9 novembre 2010) qui repousse l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, allonge la durée de cotisations, prévoit déjà un rendez-vous pour la mise en place de la retraite par points.

Le Congrès, avec la Confédération, réaffirme l'exigence et l'objectif du retour à 37,5 années de cotisations pour une retraite à taux plein.

Le Congrès revendique :

- pour le secteur privé, le retour au calcul de la retraite sur la base des 10 meilleures années et l'indexation des retraites sur les salaires.
- pour le secteur public, le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de la CNRACL, le calcul sur les 6 derniers mois, qui constituent un élément essentiel du statut de la fonction publique.

Le Congrès condamne les tractations en cours entre Gouvernement, patronat, CFDT pour « mettre à plat » tout notre système et introduire un système par points ; conscient que ce dossier n'est pas clos, le Congrès réaffirme que seul un rapport de force y compris fondé sur la grève interprofessionnelle permettra d'obtenir satisfaction.

## **Salaires : une priorité.**

Le Congrès reprend à son compte la revendication prioritaire de la Confédération FO d'augmentation générale de tous les traitements, salaires, retraites, pensions, allocations et minima sociaux.

Le Congrès invite tous ses syndicats à exiger partout l'ouverture de négociations pour obtenir, par l'action si nécessaire, des augmentations massives dont la nécessité est mise à l'ordre du jour par la hausse intolérable des prix ; il rappelle son attachement au principe pour les femmes comme pour les hommes « à travail égal, salaire égal. ».

## **Emploi**

Le Congrès constate que la crise en cours a fait exploser le chômage et accélérer les fermetures d'entreprises et les plans de licenciements ; le chômage des jeunes de 18/25 ans atteint un niveau record et ne cesse de progresser, malgré ce qu'affirme le gouvernement.

Alors que depuis plus de 20 ans, les responsables gouvernementaux ont décidé d'accorder des milliards d'exonérations de cotisations sociales et d'aides de toutes sortes au patronat, ils se refusent à toute intervention face aux licenciements, fermetures d'entreprises, délocalisations au nom de « la concurrence libre et non faussée » imposée par l'Union Européenne

Le Congrès exige que l'Etat prenne toute sa place pour empêcher ce dumping social et pour préserver les secteurs clés de l'économie, y compris par leurs nationalisations ou renationalisations, pour garantir l'emploi.

Le Congrès revendique l'amélioration de l'indemnisation des chômeurs face à l'augmentation du chômage ; il s'oppose à toute sous-traitance des missions de Pôle Emploi, considérant que les cotisations des salariés doivent bénéficier aux chômeurs et non aux officines privées

## **Contrat de travail : un seul contrat, le CDI**

Le Congrès réaffirme que le CDI à temps plein est et doit rester la base du contrat de travail et condamne la généralisation de la précarité, en particulier pour la jeunesse, notamment par la multiplication de stages en entreprises.

Sous prétexte de lutter pour l'emploi, le Gouvernement et le patronat envisagent la création d'un contrat unique assoupli : en clair, ils veulent en finir avec le CDI et ainsi « flexibiliser », à terme, tous les salariés. Le Congrès

condamne ces pratiques et déclare que, comme pour le CPE en 2006, tout devra être mis en œuvre pour faire échec à ces projets et imposer le retour au CDI pour tous et le respect des conventions collectives.

### **Défendre notre protection sociale collective**

Le Congrès rappelle que la Sécurité Sociale créée en 1945 repose sur le salaire différé et sur une affiliation obligatoire permettant une protection sociale solidaire, égalitaire et paritaire.

Le Congrès constate que depuis 1995 nos systèmes de protection sociale gérés paritairement, le plus souvent construits par notre organisation, sont en cours de destruction.

La baisse des prestations, en particulier pour l'assurance-maladie, transfère aux mutuelles et aux complémentaires santé le remboursement, ce qui conduit à l'augmentation des cotisations et à la baisse des prestations, et favorise les assurances privées. Cela conduit à une médecine à deux vitesses, de très nombreux salariés, jeunes et retraités ne pouvant déjà plus avoir accès à tous les soins nécessaires.

Le Congrès dénonce les fermetures de lits, de services, d'hôpitaux, mesures qui aboutissent à une aggravation des conditions d'hospitalisation pour les malades et à une dégradation des conditions de travail des personnels et le développement de l'emploi précaire dans la fonction publique hospitalière.

Le Congrès s'oppose à toute remise en cause de la prise en charge des affections longue durée (ALD), du remboursement à 100%.

### **Services publics : le service public républicain repose sur le statut et rien d'autre.**

Le Congrès réaffirme son attachement au statut général de la Fonction Publique garant de l'indépendance des fonctionnaires et du service public ; il condamne la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui conduit à un démantèlement des services, à leur privatisation, aux réductions drastiques d'effectifs, ...

Le Congrès dénonce la CDIisation de la Fonction Publique qui aboutirait à embaucher 150 000 CDI en lieu et place de fonctionnaires. Ces CDI ne seraient que les variables d'ajustement des futurs plans sociaux répondant à la prétendue nécessaire réduction des déficits publics dictée par l'Union Européenne. Il se prononce pour le retrait du projet de loi qui organiserait cette CDIisation.

Le Congrès réaffirme qu'il n'y a pas de République sans service public et sans respect de la laïcité. Il n'y a pas de service public sans le respect du statut qui seul permet l'indépendance des fonctionnaires contre les pressions politiques du pouvoir et la pérennité du service public.

Le Congrès condamne la Loi sur la rénovation du dialogue social (N°2010-751 du 5 juillet 2010) qui vise à détruire le pluralisme syndical dans la Fonction Publique et appuie ses syndicats qui mettent tout en œuvre pour assurer, sur ces bases, la représentativité de Force Ouvrière aux élections d'octobre 2011.

### **Défendre le droit syndical en défendant l'indépendance syndicale !**

A l'occasion du combat contre la réforme des retraites, les salariés ont montré une nouvelle fois leur capacité de mobilisation ; ils se sont heurtés aux dirigeants de la CGT et de la CFDT qui, par le refus d'appeler à la grève pour le retrait comme leur a proposé FO à plusieurs reprises, ont conduit le mouvement à l'échec. Ce sont les mêmes qui avec le gouvernement et le MEDEF, cherchent à « restructurer » le mouvement syndical contre les travailleurs et la liberté syndicale.

Le Congrès réaffirme que les travailleurs ont besoin d'une organisation libre et indépendante. Il réaffirme sa condamnation de la Loi sur la représentativité syndicale (N° 2008-789 du 20 août 2008), produit de l'accord passé entre le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT, et demande son abrogation.

Conformément à nos principes d'indépendance, nous ne saurions confondre l'action commune et l'unicité.

### **Le congrès appelle tous ses syndicats**

**- à intensifier la syndicalisation à la seule organisation libre et indépendante : la CGT Force Ouvrière**

**- à refuser de discuter sur la base des projets des patrons ou de l'Etat et à déposer partout les cahiers de revendications.**

**- à assumer, par la présentation de listes et le vote Force Ouvrière, le combat le plus résolu contre la loi liberticide de 2008 et les prétentions de graver dans le marbre, notamment en l'inscrivant dans la Constitution, la rigueur et les « pactes sociaux » sous toutes les formes et à tous les niveaux.**